MENER UN ENTRETIEN D'ANALYSE TRIENNAL DE LA CLASSIFICATION

APTITUDES

L'analyse triennale de la classification a été introduite par la Convention collective EPNL applicable depuis le 1er septembre 2022. Ce nouveau dispositif se substitue à l'obligation de valorisation de la formation professionnelle. Cet entretien, à ne pas confondre avec l'entretien professionnel, est l'occasion pour le chef d'établissement de vérifier que la classification correspond à la réalité du poste et de réaliser, si besoin, les modifications nécessaires. C'est un moment important de dialogue avec les salariés.

COMPÉTENCES

- ✓ Analyser les besoins en formation, en recrutement pour élaborer et mettre en œuvre les plans de développement des compétences, la gestion de l'emploi. (C3-1.4)
- ✓ Gérer, dans le respect du droit social, les plans de carrières des collaborateurs afin de répondre aux besoins de l'organisation et aux attentes des salariés (C3-3.1)

OBJECTIFS

- ✓ Identifier et maîtriser le cadre légal
- ✓ Maîtriser les techniques d'entretien
- ✓ Se doter d'outils de gestion RH et GPEC

PUBLIC CONCERNÉ

Être chef d'établissement du 1er ou 2nd degré et adjoints en charge des entretiens

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

PROGRAMME DÉTAILLÉ

- ✓ Maîtriser les concepts clés de la classification
- ✓ Mesurer les évolutions des missions et des fonctions et analyser la classification
- ✓ Distinguer les fonctions et les critères classants
- ✓ Construire une politique de rémunération collective et individuelle
- ✓ Maîtriser les techniques d'entretien pour développer un échange avec le salarié

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ✓ Apports théoriques
- ✓ Exemples concrets
- ✓ Mises en situation
- ✓ Phases de Questions / Réponses

MODALITÉS DE SUIVI PÉDAGOGIQUE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- ✓ Tour de table / brainstorming
- ✓ Questionnaire préalable à la formation
- ✓ Évaluation collective après les simulations
- ✓ Évaluation des acquis et bilan à chaud en fin de formation

LIVRABLES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- ✓ Un support pédagogique de reprise de la formation est distribué sur place et/ou envoyé par mail.
- ✓ Un certificat de réalisation est envoyé par mail

INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités	Détails
Moyens d'encadrement	Bruno RISPAL – Formateur, ancien chef d'établissement
Durée	1 jours - 7 heures
Date	À définir
Lieu	À définir - Siège social (Montrouge) ou en région
Droit d'inscription	Établissement < 200 élèves : 150 € €/pers./jour Établissement > 200 élèves : 220 €/pers./jour 2e personne de la structure et suivante : 110 € / jour
Financement	Prise en charge AKTO (35 €/heure) et/ou fonds propres OGEC
Modalités d'accès	Inscription sur le site du SYNADIC jusqu'à 30 jours avant le début de formation
Accessibilité	Personne en situation de handicap ou nécessitant un aménagement : Contacter la responsable administrative
Contact	Bénédicte PRADIÉ - Responsable administrative 01 55 48 04 57 – b.pradie@synadic.fr

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Session(s)	Stagiaires	Personnes ayant répondu au questionnaire	Satisfaction	Période
1	4	4	100 %	Sept 25 à sept 26

Mise à jour le 5 octobre 2026